Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1968)

Heft: 87

Artikel: La bataille de la presse en Suisse-allemande : comment s'introduire dans le parc de la Télévision?

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1008246

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

6. Introduction du référendum obligatoire. Les votations fédérales seraient semestrielles ou bisannuelles.
7. Création d'un tribunal constitutionnel, garant de la constitutionnalité des lois.
8. Les lois ne devraient être fondées que sur un seul article constitutionnel.
9. Les impôts directs aux Cantons, indirects à la Confédération.
10. Suppression des impôts directs sur la fortune.
11. Droit de vote pour les femmes.

La bataille de la presse en Suisse-allemande: Comment s'introduire dans le parc de la Télévision?

Qui dit « presse » pense par la vertu d'une vieille image d'abord à la presse quotidienne. Le journal de chaque jour dispose en sa faveur au moins de ce préjugé sentimental et ancien. Pourtant, cette imagerie de coin du feu est trompeuse. Dans les flots périodiquement imprimés les quotidiens et les journaux ne représentent qu'une faible part. M. Thommen, dans son étude sur « La presse suisse dans la société moderne » (1967, édition Orell Füssli) recense 490 journaux représentant un tirage total de 4,7 millions d'exemplaires. Mais les illustrés, avec 88 titres seulement, sont répandus à 4,6 millions d'exemplaires. Laissons de côté les montagnes de la presse dite spécialisée (journaux de syndicats, du Touring, des Coopératives, etc.) : 14 millions d'exemplaires ! Ne retenons que ces deux plateaux de la balance où l'on voit les illustrés équilibrer la presse d'information. On sait d'ailleurs que, dans la course à la publicité, les grands concurrents des quotidiens ne sont pas la T.V., mais les magazines.
Ces rapports de force permettent de mieux comprendre la bataille d'imprimés dont la Suisse allemande est l'enjeu et la force d'un des antagonistes.

Escarmouches

Depuis que « Blick » est devenu premier journal suisse par le tirage, la guerre fut ouverte. Le lancement du quotidien « Neue Presse » fut décidé pour contrer « Blick »; Ringier, de son côté prit en mains la « Weltwoche »; des licenciements de rédacteurs en chef, Bigler (Weltwoche), Morf (Sie und Er), alimentèrent de surcroît la chronique.
L'épisode le plus récent est la campagne de presse, menée contre le groupe Ringier-Frey par la « National Zeitung », coéditrice de « Neue Presse », relayée par la presse catholique, « Vaterland », qui sort à Lucerne. Les articles s'intitulent assez pompeusement « Radiographie du groupe Ringier ». C'est ce que nous appellerions à D.P. une bonne description critique d'un secteur du monde des affaires. Il est cocasse, un peu, de voir de grands journaux, radical et conservateur, découvrir le genre .... parce qu'il s'agit d'un concurrent. L'industrie, le commerce et la finance offrent pourtant d'autres sujets, qui permettraient de dessiner de subtils organigrammes.
Maintenant que sonne l'heure des vérités, quelles révélations ? On fit grand bruit parce que le groupe Ringier contrôle une filiale allemande « Internationale Presse » qui, entre autres choses, livres de poche, illustrés, etc., sort des revues de filles à nichons, mais, semble-t-il, plutôt dans le style érotique opérette viennoise, avec robettes à bretelles et seins ronds, pour autant il est vrai que l'on puisse juger sur l'échantillon que reproduit le « Vaterland ». L'indignation vertuiste est telle que nos confrères alémaniques en font des jeux de mots en français. Après les explications peu convaincantes de Ringier sur cette Sex-Literatur; ils commentent avec ce sous-titre : « Qui sex-cuse, s'accuse » ! Ach !
Plus intéressant le catalogue des journaux édités par le groupe. Il comprend, précisons-le, deux sociétés. Les éditions Ringier d'une part, les éditions Jean Frey d'autre part.

Catalogue

Editions Ringier, titres et tirage :

Schweizer Illustrierte	213 746
Sie und Er	126 354
Allgemeine	152 716
Blatt für Alle	129 645
Illustré	123 042
Ringier Unterhaltungsblätter	331 054
Tele	100 000
Tirage total	1 176 557

Editions Ringier/Jean Frey :
ou bien les deux éditeurs ont fondé une nouvelle société, comme l'A.G. für Presse Erzeugnisse, ou bien ils ont pris chacun des participations majoritaires ou déterminantes dans les sociétés éditrices.

Blick	208 000
Weltwoche	115 645
Annabelle	112 746
Tirage total	436 391

Editions Jean Frey :

Sport	62 245
Züri-Leu (feuille gratuite, payée par la publicité et dont on arrose l'agglomération zurichoise)	281 000
Tirage total	343 245

Au total (si l'on peut additionner des hebdomadaires et des quotidiens), 2 millions d'exemplaires pour le groupe, ou 1,2 exemplaire par ménage suisse, ou, en raison de la prédominance alémanique, 1,6 exemplaires par ménage, en Suisse alémanique. Et le lancement d'un nouveau journal du soir « L'Express » est confirmé pour cet été. Il améliorera la moyenne. Plus fort que Springer, qui passe pour détenir un monopole sur la presse allemande ! D'où le jeu de mots à la mode : Ringier-Springier.
Mais on est loin du monopole. Les éditions Ringier ont fait remarquer que ses adversaires directs ne manquaient pas de poids. Ringier prétend affronter une coalition Hagemann-Coninx, qui contrôle ou participe aux affaires suivantes.
Hagemann : National Zeitung, Neue Presse, Schweizerische Finanz-Zeitung, Baslerstab, Publicitas.
Coninx : Tagesanzeiger (2e tirage suisse), Neue Presse, Regina-Verlag, Fortuna-Vie, etc.
Ces précisions sont intéressantes. Mais l'essentiel n'est pas là. L'original, ce sont les luttes que se livrent les éditeurs pour tenir les couloirs de la Télévision ou s'assurer l'exclusivité de certaines agences. Sur ces deux points, il serait intéressant de pousser l'enquête, mais voici le dossier tel que le présente la National Zeitung.

Ringier et l'agence U.P.I.

U.P.I. (United Press International) est l'agence d'information la plus importante du monde occidental. En Suisse, son plus gros client, les éditions Ringier; c'est dans l'ordre des choses ! Qui pourrait prétendre représenter un tirage gobal de plus de deux millions d'exemplaires. Aussi Ringier verse à U.P.I. annuellement des droits pour un montant global de quelque 400 000 francs.
U.P.I. ne transmet pas seulement des dépêches, mais encore par le canal d'Unifax des images photographiques, dont Ringier s'est assuré l'exclusivité jusqu'en 1970. Cela ne signifie pas que la société « Ringier-Bilderdienst » reçoit seule, en Suisse, le matériel d'U.P.I., mais c'est Ringier qui décide avec qui l'exclusivité sera partagée, ce qui met cette société dans une position de force à l'égard d'autres confrères. Parmi les journaux les plus importants qui reçoivent, après accord avec Ringier, le service Unifax, relevons : le St-Galler Tagblatt, Tribune de Lausanne, Feuille d'Avis de Lausanne, La Suisse, Der Bund et... Blick.
Mais le client le plus important, c'est la télévision suisse. Tous les téléspectateurs ont remarqué, en effet, la consommation considérable que fait la télévision d'images fixes. Jusqu'à seize par jour. Or, pour ce service d'une extrême importance, la Télévision ne paierait que des sommes dérisoires, dérisoires si l'on tient compte de son « tirage » pour l'ensemble de la Suisse. 4200 francs par mois; le St-Galler Tagblatt (environ 20 000 exemplaires), 4500 francs. Edifiante comparaison ! Mais cette générosité n'est pas gratuite. Voyez la suite !

La presse télévisée

On sait que la Société suisse de radiodiffusion publie des hebdomadaires quasi-officieux. C'est l'AGRAP, AG für Radio-Publikationen qui en assume la responsabilité. Elle publie en Suisse alémanique Radio-TV qui tire à 185 000 exemplaires. Or par un contrat de très longue durée, Ringier s'est assuré l'impression de cet hebdomadaire. C'est donc une très grosse affaire. De surcroît Ringier a lancé un journal concurrent « Tele » auquel l'AGRAP s'est intéressé. Ainsi deux périodiques, qui se disputent la même clientèle, sont imprimés sous le même toit.
La télévision par son pouvoir attire les affaires. Elle s'est mise au service de la publicité de marques; elle fait vivre toute une presse. En principe elle est neutre, mais comment ses dirigeants pourraient-ils oublier les incidences économiques de leurs décisions ?
Les exclusivités d'agences, les couloirs de la TV, voilà qui mérite de retenir l'attention. Pour le reste, que Ringier soit lié à plusieurs branches du capitalisme suisse, à Jelmoli, à Landis et Gyr, aux Landolt, etc... peu nous indigne ! C'est une société qui fait des affaires, comme d'autres. Les vertuistes feignent de trouver une odeur à son argent. Mais ils n'ont pas toujours le nez aussi fin.

Aménagement du territoire: un problème politique

Le nouvel article constitutionnel sur l'aménagement du territoire fait la navette entre les deux Chambres. Le « Journal de Genève » a profité de l'actualité du sujet pour interroger M. Peyrot, conseiller d'Etat, chef du Département des travaux publics.
Les déclarations du magistrat genevois confirment ce que nous avons dit souvent. L'aménagement du territoire dépend de la volonté politique des cantons. Une preuve : Genève possède depuis 1952 un article de loi qui a entraîné la création de zones strictement agricoles, recouvrant le 63 % du territoire genevois, non compris les 9 % de forêts, ce qui a permis d'éviter l'éparpillement de la construction à travers la campagne. Cet article de loi a été voté en même temps que la loi d'application de la loi fédérale du 12 juin 1951 sur le maintien de la propriété foncière rurale. Genève fut le seul canton qui ait saisi l'occasion de lier les deux choses. Certes, ajouterons-nous, Genève réussit à légiférer jadis dans des circonstances particulièrement favorables. C'était l'après-guerre, la crise immobilière, les institutions internationales cherchant leur second souffle. Une loi, créant des zones fort restrictives, ne heurtait pas de front les intérêts immobiliers; Genève a su légiférer en période pré-spéculative. Aujourd'hui, il serait difficile d'aller aussi loin sans risquer le recours de droit public. D'où la raison d'être de la modification constitutionnelle fédérale; elle doit permettre à chaque canton de légiférer dans la sécurité du droit. Genève ne compte pas moins de sept zones d'urbanisme. Elles vont de l'ancienne Genève, la ville historique, à la zone agricole, en passant par la zone industrielle, la zone résidentielle, la zone urbaine, etc. Mais les zones sont rigides. Elles ne permettent pas de répondre aux exigences de la croissance démographique qui fut à Genève extraordinairement forte. Certes, théoriquement, les zones urbaines auraient été suffisantes; mais beaucoup de propriétaires ont préféré conserver non construits leurs terrains, par goût de la thésaurisation. Il a donc été nécessaire de prévoir des déclassements, sous conditions.
Or le déclassement d'un terrain pose deux problèmes, que M. Peyrot n'a pas éludés.